



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Asie du Sud-Est

Question écrite n° 5043

### Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur l'ampleur du déficit commercial avec les principaux pays de délocalisation. La vive augmentation des exportations en direction de l'Europe de l'Est notamment - doublement des exportations vers la Tchécoslovaquie par exemple - est loin de combler l'augmentation, certes inférieure en pourcentage, mais considérablement plus forte en volume, des importations en provenance de Chine par exemple - plus 68 p. 100 en quatre ans - qui ne peuvent pas être étrangères aux effets des délocalisations et des importations massives de toute nature. Quand, de surcroît, les difficultés d'ordre politique viennent freiner notablement les exportations - les exportations françaises en direction de la Chine ont diminué de 25 p. 100 en quatre ans -, le résultat est spectaculaire. En effet, le déficit avec la Chine est en 1992 de 11,1 milliards de francs, soit plus de la moitié du déficit avec l'Allemagne - moins 20,5 milliards de francs. Le déficit avec les deux Chine, Chine continentale et Taiwan, mais hors Hong-Kong, se monte en 1992 à 16 milliards de francs, soit un montant exactement égal à l'excédent commercial que la France a dégagé vis-à-vis de ses partenaires de la Communauté européenne. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des dispositions particulières afin de rééquilibrer, à moyen terme, les échanges commerciaux de la France avec les principaux pays de délocalisation, essentiellement situés en Asie du Sud-Est, et au premier rang desquels se trouve la Chine.

### Texte de la réponse

Les échanges de la France avec ces pays, bien qu'en forte croissance, demeurent relativement modestes. La moyenne des parts de marché de la France dans les pays d'Asie en développement rapide (pays de l'ASEAN, Corée, Hong-Kong, Taiwan et Chine) se situe pour l'année 1992 à environ 2 p. 100, soit un niveau très inférieur à celui des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne mais comparable à celui de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Ces échanges sont caractérisés par un déficit important (13,3 milliards de francs en 1992), en amélioration toutefois par rapport à 1991 (- 17,7 milliards de francs). Le taux de couverture est demeuré proche de celui observé au début des années 1980, soit environ 80 p. 100. Cette constance ne doit cependant pas masquer un double phénomène : l'amélioration du solde avec les « dragons » (Corée, Taiwan, Hong-Kong, Singapour), et les autres pays de l'ASEAN, passe de - 12 milliards de francs en 1988 à - 2,2 milliards de francs en 1992 ; le creusement simultané du déficit des échanges franco-chinois : - 3 milliards de francs en 1988, - 11,1 milliards en 1992. L'accroissement très rapide du déficit commercial avec la Chine n'est pas propre à la France : les États-Unis ont connu un déficit de 18 milliards de dollars en 1992 avec ce pays (ils étaient encore en excédent en 1986). Le déficit de l'Allemagne a atteint 4,5 milliards de dollars l'année dernière. Sans sous-estimer l'ampleur du phénomène, il convient également de rappeler que l'importance du commerce avec Hong-Kong, qui constitue un lieu de transit plutôt que de destination finale et avec lequel le commerce français est très excédentaire (4,5 milliards en 1992), contribue à fausser quelque peu les statistiques. La liaison établie entre le déficit commercial et les délocalisations doit être nuancée. L'analyse des importations françaises en provenance des pays en développement d'Asie permet en effet de constater que, quel que soit le pays concerné, ces importations sont largement contrôlées par les entreprises françaises qui disposent des réseaux d'approvisionnement ou de sous-

traitance internationaux. Cette constatation doit être tempérée pour les pays d'Asie les plus avancés qui disposent de leurs propres réseaux. De surcroît, dans le cadre de la politique d'ouverture des échanges qui caractérise l'environnement des entreprises françaises, cette politique d'approvisionnement ou d'implantation à l'étranger leur permet de demeurer compétitive en termes de coût de fabrication, en centrant leurs investissements et leur intervention sur les activités à forte valeur ajoutée. Enfin, les investissements industriels réalisés à l'étranger par les entreprises françaises ne sont que très minoritairement destinés à approvisionner directement le marché français. Ils sont au contraire orientés vers la conquête de marchés locaux en forte croissance. Ils favorisent en outre des flux d'exportations de pièces détachées et de biens intermédiaires achetés en France par ces filiales. Le cas des entreprises automobiles françaises implantées en Chine est particulièrement significatif à cet égard. La politique commerciale française à l'égard de l'Asie doit privilégier le renforcement de la présence des entreprises françaises sur des marchés en pleine croissance. Deux facteurs favorables vont influencer les relations commerciales de la France avec cette zone : les prochaines années devraient connaître une forte augmentation des exportations françaises de biens d'équipements tant vers les pays de l'ASEAN que vers la Chine, sous l'effet de l'accroissement des commandes observé en 1992 ; les exportations courantes de la France vers l'Asie devraient également s'accroître sous l'effet de l'implantation de pièces détachées par des investisseurs français locaux (secteur automobile en Chine, acier inoxydable en Thaïlande, équipements électriques en Indonésie notamment) et de l'accroissement de la consommation des ménages dans ces pays. Le fort dynamisme de cette zone, qui connaît la croissance la plus élevée du monde avec une moyenne de 8 à 9 p. 100 par an depuis plusieurs années, ainsi que sa solvabilité en font une cible prioritaire de l'action des pouvoirs publics dans le cadre de la politique de promotion des exportations. Dans les années à venir, les efforts seront poursuivis dans trois directions : d'une part par la promotion des biens de consommation (santé, agroalimentaire par exemple), dans les pays les plus développés de l'Asie du Sud-Est ainsi que dans certaines provinces côtières chinoises. Le CFME et le réseau des postes d'expansion économique ont une action permanente dans ces domaines. D'autre part par la promotion des partenariats industriels et commerciaux pour pénétrer les marchés locaux. Le réseau de coopération industrielle est mobilisé à cet effet. Enfin par le soutien financier aux grands contrats à travers les financements français et multilatéraux. Cette action offensive n'exclut évidemment pas la défense rigoureuse des intérêts français (lutte contre le dumping, la contrefaçon, etc.) dans les enceintes européennes et internationales compétentes. Dans cet esprit, la France agit avec détermination dans le cadre des négociations communautaires pour obtenir l'élimination des obstacles tarifaires et structurels qui faussent le jeu de la concurrence. Le Gouvernement met à cet égard à profit la demande d'accession de la Chine au GATT pour obtenir une plus grande transparence sur les conditions de production en Chine et sur les règles d'accès au marché. Dans l'attente d'un aboutissement de ces négociations, le développement systématique des contingentements ou le relèvement des droits de douane doit être approché avec prudence. D'éventuelles mesures restrictives de ce type ne peuvent être envisagées que de manière ponctuelle et limitées à des secteurs fragilisés comme ce fut le cas pour la chaussure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sauvadet François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5043

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 août 1993, page 2518

**Réponse publiée le :** 8 novembre 1993, page 3938